

**Compte-rendu de la réunion du**  
**Conseil Municipal du 31 janvier 2011**

**Présents :** M. VIEILLEDENT Michel, Maire. Mme PANTEL Guylène, M. COUBES Allain, M. JASSIN Jean-Pierre, M. PEYRE Jean-Louis Adjoints.

Mme BOUTEILLE Marie-Chantal, M. BRESSIEUX Jérôme, M. MOURGUES Fortuné, Mme ROCOPLAN Andrée, M. SEVAJOLS Francis, M. SEVAJOLS François, M. PAULET François, Mme CATHEBRAS Mireille.

**Absents excusés :** Mme PEDULLA Martine - Mme RABIE Catherine.

M. PAULET François est élu Secrétaire.

M. le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Motion de soutien au collège de Sainte Énimie,
  - Signature d'une convention de mise à disposition avec le S.D.E.E.
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Signature d'une convention de mise à disposition avec le S.D.E.E. :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du S.D.E.E. de la Lozère de signer une convention avec la Commune d'Ispagnac pour une mise à disposition d'une partie des parcelles section C n° 63 appartenant aux habitants des hameaux de Lonjagnes et Montmirat, et d'une partie de la section C n° 81 appartenant aux habitants du hameau du Marazeil afin d'installer un poste de transformation électrique, un coffret de répartition et la mise en place d'une canalisation électrique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

**Motion de soutien au collège de Sainte Énimie :**

La municipalité d'Ispagnac, tout en considérant que le faible effectif du collège de Sainte Énimie peut poser problème, estime qu'une fermeture de l'établissement en 2011 serait pour le moins prématurée, et s'oppose à cette fermeture.

Il serait plus que regrettable que la ruralité soit foulée aux pieds pour de simples considérations comptables, d'autant qu'avec une possibilité d'accueil de 40 pensionnaires, des spécialités ou orientations futures pourraient naître dans l'avenir.

On parlait naguère de désert Français, ce n'est plus à l'ordre du jour, et pourtant !

Quant aux élèves, on peut s'étonner que les temps de transport, très importants, ne semblent pas pris en compte.

Ce serait en outre, par effet boule de neige, la désertification future du bassin d'accueil de Sainte Énimie.

La Lozère a une spécificité qu'il ne faudrait pas oublier.

**Accord de principe du cahier des charges et lancement de la procédure d'appel à candidatures pour la**  
**Délégation de Service Public du Camping du Pré Morjal :**

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du Camping Municipal du Pré Morjal a été confiée à un tiers privé dans le cadre d'une Délégation de Service Public, passée pour 3 ans depuis le 20 mai 2009.

Considérant que cette convention arrive à échéance le 19 mai 2012 et qu'il convient de définir le nouveau mode de gestion à mettre en place au 20 mai 2012, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'un accord de principe pour la délégation de service public pour la gestion du Camping du Pré Morjal, et de lancer la procédure concernant la mise en œuvre de cette délégation et choisit comme mode de délégation, l'affermage.

### **Participation 2010 à l'E.D.M.L. :**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations en date du 23 février et du 18 octobre 2010 prise par le Conseil Municipal d'Ispagnac décidant de ne pas payer la participation 2010 à l'École départementale de Musique de la Lozère, et demandant le retrait de la commune d'Ispagnac de l'école de musique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en demeure de la paierie départementale de la Lozère pour le mandatement de la participation 2010 d'un montant de 4 080 €.

Le Conseil Municipal, et à l'unanimité, décide du paiement de la participation 2010 d'un montant de 4 080€, afin d'éviter les poursuites, mais confirme sa demande de retrait à l'école de musique à compter de cette année pour des raisons budgétaires,

### **Instauration d'un tarif pour le fax :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer un tarif de 0.20 € par page pour l'envoi d'un fax à la mairie.

### **Montant du loyer du studio de Nozières :**

Le conseil municipal décide de mettre le logement de Nozières en location à l'année à compter du 1<sup>er</sup> février pour un montant de loyer mensuel de 250€.

### **Achat de parcelles pour la régularisation de la VC n° 14 à Mme et m. PENCHENATTI :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure de DUP et de l'enquête parcellaire concernant le projet d'aménagement de la VC N°14. Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de l'acquisition des parcelles concernées, à savoir : B n° 3288, 3289 et 3293 pour un montant total de 1 037.00 €.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire informe de l'état d'avancement du projet de fusion entre les communautés de communes du Pays de Florac et des Hauts Tarn et la communauté de communes Tarnon Mimente.

Le Conseil Municipal regrette d'avoir trop peu de temps pour se décider sur un accord de principe, et souhaiterait que les projets communautaires aient pu être clairement identifiés avant toute prise de décision.

Il souhaite pouvoir explorer d'autres possibilités de fusion notamment avec la communauté de communes des Gorges du Tarn, ou éventuellement un remodelage complet des périmètres en tenant vraiment compte de l'intérêt communautaire et des bassins de vie, particulièrement le bassin de vie Ispagnac/Quézac, en tenant aussi compte du fil conducteur de notre vallée qui est le Tarn.

Le Conseil Municipal décide de fixer des réunions du travail pour aider à la prise de décision.

**La séance est levée à 23 h 50.**

**Michel VIEILLEDENT  
Maire d'Ispagnac**